



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 avril 2016 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

### **Etaient présents :**

**Membres élus :** Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, M. Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, M. Patrice FRANÇON, Mme Dominique COLOMB, M. Philippe DUTEL, Adjoint ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, Monsieur Alain MONDON, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Jean FOURNEL, M. André MOLLE, Mme Arlette VIOZAT, M. Thierry DESOLME, Mme Stéphanie DEFOUR, M. Jean-Jacques SAMUEL, Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON, Mme Dominique ASTIER-COURBON, M. Bernard ROUCHON, M. Louis BESSON, M. Joël AUROUZE et Mme Camille FANGET, Conseillers Municipaux.

**Personnel administratif :** M. Bruno SAMUEL, M. Christian SOUVIGNET, M. Emmanuel SAHUC.

### **Absents excusés avec pouvoir**

M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

### **Absents excusés**

Mme Carole GRAIL

---

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 03 MARS 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu du 3 mars 2016.

### **2 – DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

### **3 – AFFAIRES FINANCIERES**

Monsieur le Maire remercie les services administratifs et financiers pour le travail fourni tout au long de l'année et lors de l'élaboration du budget qui représente toujours une grosse étape. Ce travail se fait de manière interactive avec les élus qui jusqu'au dernier moment en commission des finances réalisent les arbitrages afin d'ajuster le budget.

Ce budget est un acte politique fort puisqu'il décline les orientations de la municipalité sur un exercice mais également sur le mandat. Un bon budget primitif doit non seulement décliner les orientations de la municipalité mais doit aussi anticiper les changements réglementaires ou le contexte financier.

M. le Maire pense que les orientations prises lors des exercices précédents ont été les bonnes, notamment en ce qui concerne la hausse de la fiscalité qui va permettre à la collectivité de passer le cap difficile des années 2015, 2016 et 2017 au cours desquelles l'Etat se désengage et réduit ses dotations.

Cette décision va permettre à la commune de proposer des services de qualité, performants et efficaces à la population tout en poursuivant le programme d'investissement pour lequel les conseillers ont été élus.

Ces orientations comme l'achèvement du groupe scolaire « La Communale », l'extinction nocturne de l'éclairage public, le remplacement du système d'éclairage du G1, ... vont générer des économies s'inscrivant en année pleine sur le budget primitif 2016.

Les charges à caractère général baissent de 7,7 % grâce aux orientations prises précédemment ou à la baisse de la contribution aux eaux pluviales (-30 000,00 €). M. le Maire souligne également la maîtrise des charges de personnel qui n'augmentent que de 2,2 % (au lieu de 5% en moyenne). Il informe que la collectivité va poursuivre sa politique de recrutement de Contrats Emplois Aidés, le non remplacement systématique des agents en arrêt maladie ou encore le recours à des stagiaires pour le restaurant scolaire ou les écoles. Ces derniers sont bien encadrés par les agents des services, ressortent avec une belle expérience et ont la possibilité de recevoir une gratification en fonction des missions effectuées et de la durée du stage.

En ce qui concerne l'investissement, l'année 2016 va être consacrée à la préparation technique, administrative et financière des grands projets du mandat. Certaines opérations ont été créées pour être financées comme le relevé topographique du futur parc paysager du Vallon des Grangers, le choix de l'architecte pour la réhabilitation du bâtiment du Cercle, un programme de voirie ambitieux à hauteur de 180 000,00 € afin de bénéficier de coûts relativement bas d'enrobés (50 € la tonne).

Ce budget a également pour vocation d'anticiper l'avenir et de protéger le service public. Ainsi, la municipalité va acquérir le tènement immobilier abritant le bureau de Poste du bourg ou encore l'usine SAHUC au Pêcher qui ne devrait pas subir de modification lors de ce mandat mais constituera une réserve foncière afin de sauvegarder le patrimoine local dans un secteur stratégique à proximité du complexe sportif.

Les investissements concrets pour l'année 2016 permettront d'améliorer le cadre de vie des Saint-Justaires : installation et remplacement de jeux pour enfants, signalétique des bâtiments communaux, extension du parc de vidéo-protection, ...

La commune va contracter un prêt à hauteur de 450 000,00 € afin de bénéficier des taux historiquement bas puisque cet argent sera nécessaire en 2017 pour mener à bien les investissements sans prendre le risque d'attendre. M. le Maire précise qu'avec cet emprunt, la commune ne va pas se désendetter mais ne va pas non plus s'endetter d'avantage en remboursant le capital d'emprunt.

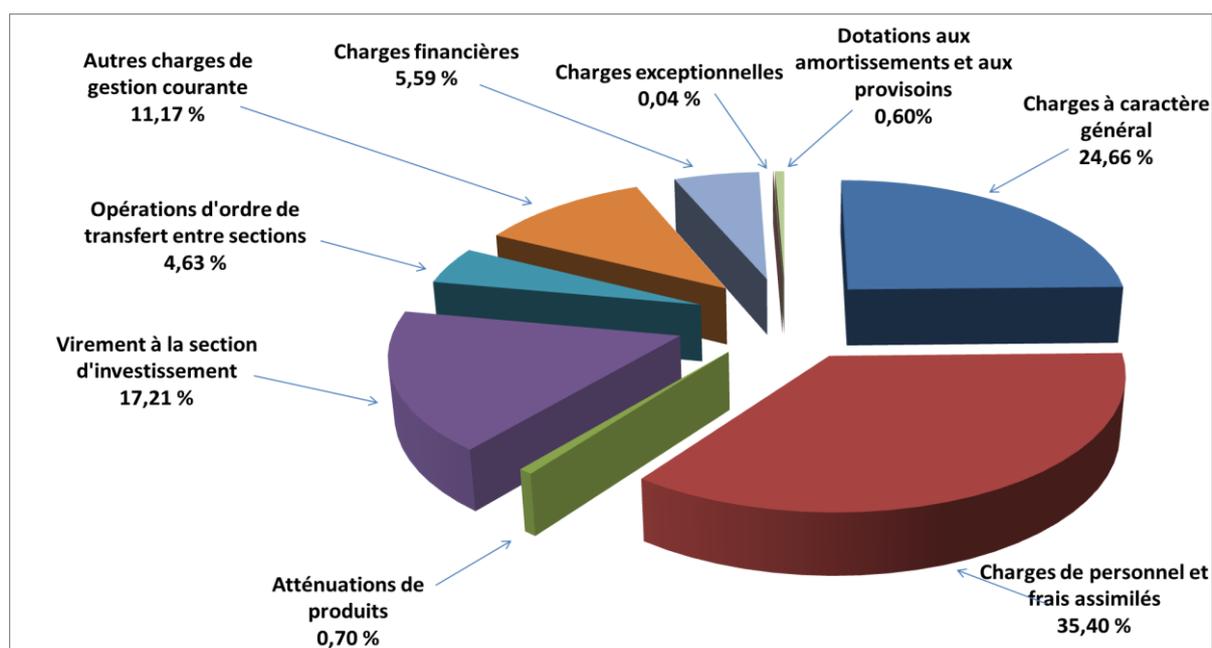
En conclusion, M. le Maire affirme que ce budget 2016 est l'aboutissement de quelques années d'efforts, d'économies permettant de mener à bien le plan de mandat.

Après l'avoir remerciée pour sa collaboration et son travail, M. le Maire laisse la parole à Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, qui propose une présentation synthétique par chapitres des 4 budgets 2016 : commune, assainissement, lotissement, cimetière à l'aide de tableaux et graphiques dont certains postes sont commentés.

## ➤ **Budget communal 2016**

- **Fonctionnement dépenses**

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2016
	Budget voté	Réalisé	Budget primitif
011 Charges à caractère général	981 000,00	917 903,44	905 700,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 272 000,00	1 267 217,72	1 300 000,00
014 Atténuations de produits	25 000,00	24 025,97	26 000,00
023 Virement à la section d'investissement	705 000,00	0,00	632 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 000,00	154 136,41	170 000,00
65 Autres charges de gestion courante	420 000,00	410 084,37	409 800,00
66 Charges financières	217 500,00	208 015,46	205 000,00
67 Charges exceptionnelles	1 500,00	158,00	1 500,00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>3 790 000,00</b>	<b>3 003 541,37</b>	<b>3 672 000,00</b>



- **Vote des subventions aux associations 2016**

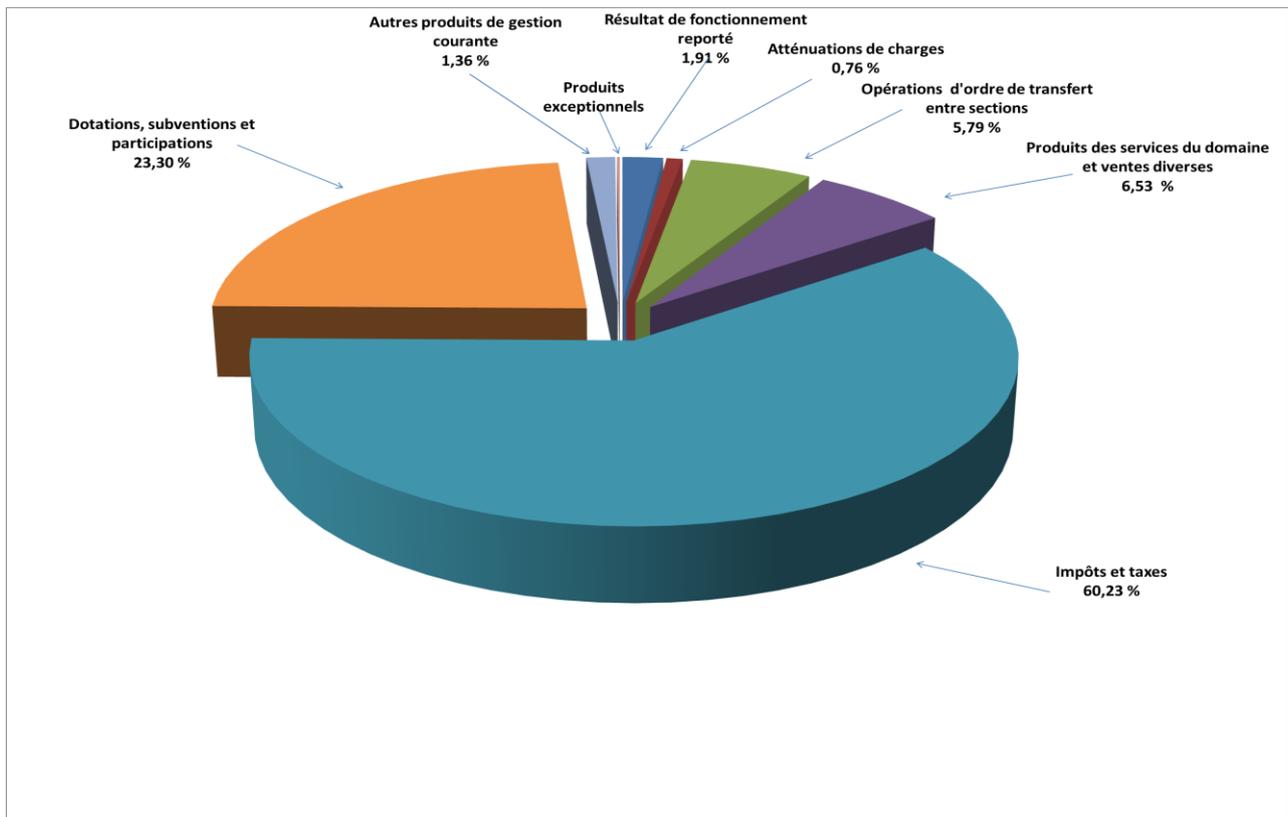
M. Philippe DUTEL informe l'assemblée que la valeur du point et le taux des subventions versées aux associations avaient une nouvelle fois été gelés par la commission vie associative et sportive pour l'année 2016.

Deux associations (Olympique de Saint-Just et Nid Barbare Racing Team) ayant cessé leurs activités ne perçoivent plus de subvention alors qu'une nouvelle association (Les Archers de Rochebaron) recevra une aide de la municipalité. Ainsi, le montant total des subventions inscrit au budget 2016 s'élève à 143 000 €.

M. le Maire rajoute que la méthode de calcul a fait ses preuves depuis plusieurs années, est incontestée et incontestable. Après ces précisions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2016.

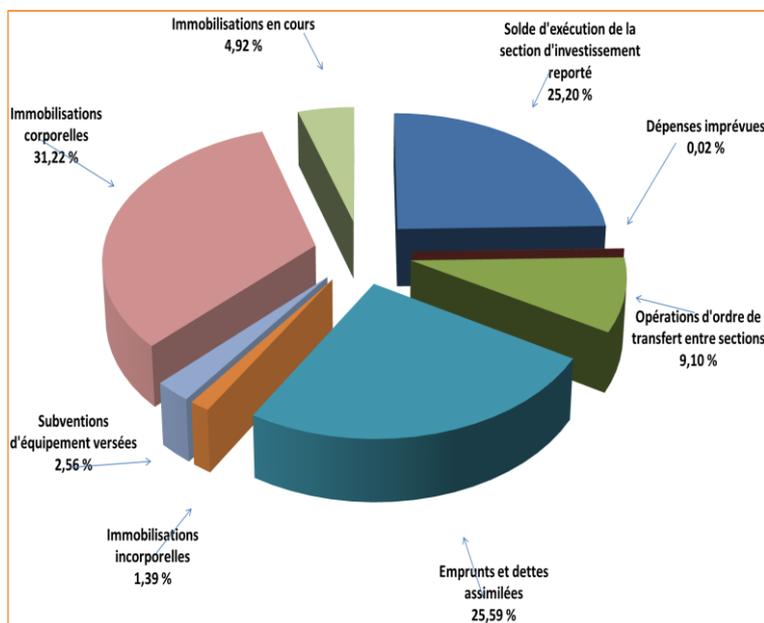
- **Fonctionnement recettes**

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2016
	Budget voté	Réalisé	Budget primitif
002 Résultat de fonctionnement reporté	110 421,70	0,00	70 271,92
013 Atténuations de charges	42 478,30	52 831,46	28 028,08
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 300,00	225 599,83	212 900,00
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	232 300,00	231 240,51	239 500,00
73 Impôts et taxes	2 185 600,00	2 200 312,55	2 211 600,00
74 Dotations, subventions et participations	941 000,00	941 804,99	855 300,00
75 Autres produits de gestion courante	48 800,00	49 939,86	49 900,00
77 Produits exceptionnels	2 100,00	12 662,39	4 500,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>3 790 000,00</b>	<b>3 714 391,59</b>	<b>3 672 000,00</b>



• Investissement dépenses

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2016		
	Budget voté	Réalisé	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total Budget primitif
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	311 512,70	0,00	0,00	590 010,68	590 010,68
020 Dépenses imprévues	587,30	0,00	0,00	688,92	688,92
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 300,00	225 599,83	0,00	212 900,00	212 900,00
041 Opérations patrimoniales	26 100,00	25 449,69	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	628 800,00	624 434,07	0,00	599 500,40	599 500,40
20 Immobilisations incorporelles (Détail par opération)	30 700,00	24 313,50	6 100,00	26 500,00	32 600,00
204 Subventions d'équipement versées (Détail par opération)	165 200,00	103 140,72	30 000,00	30 000,00	60 000,00
21 Immobilisations corporelles (Détail par opération)	494 300,00	413 353,92	61 800,00	725 500,00	787 300,00
23 Immobilisations en cours (Détail par opération)	384 500,00	268 242,17	95 000,00	20 000,00	115 000,00
27 Autres immobilisations financières	36 000,00	35 208,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>2 305 000,00</b>	<b>1 719 741,90</b>	<b>192 900,00</b>	<b>2 205 100,00</b>	<b>2 398 000,00</b>

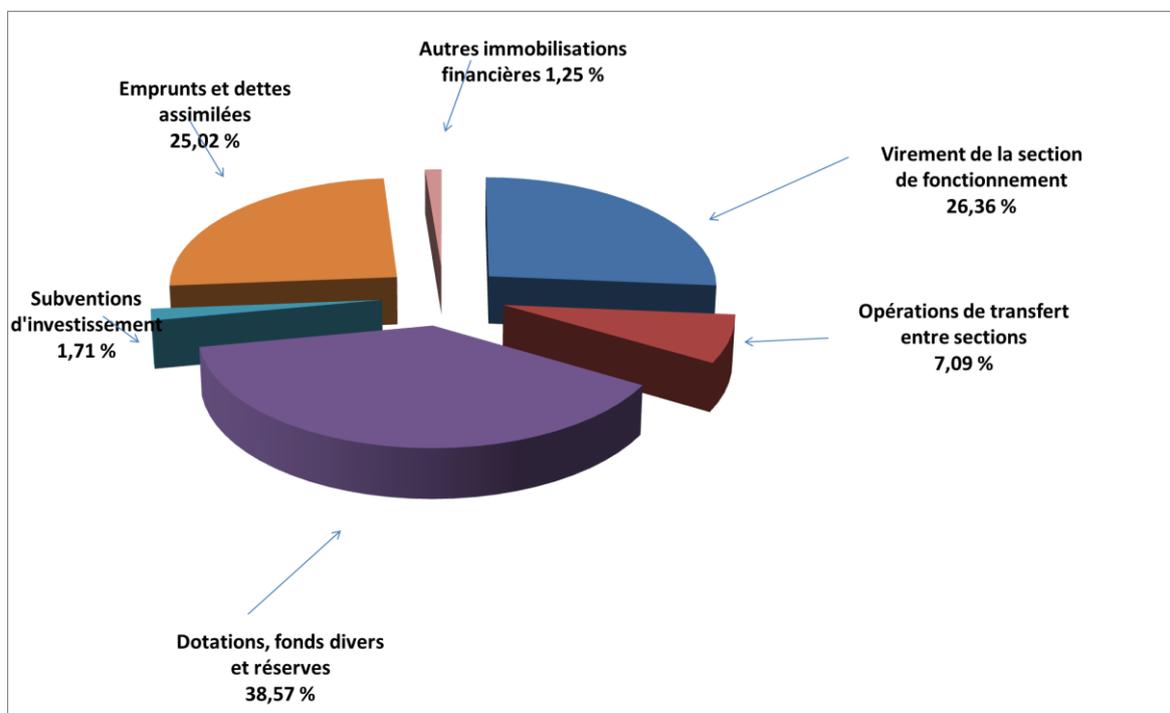


**BUDGET COMMUNAL 2016 PAR OPERATION**

Libellé	Dépenses	Recettes
101 Eclairage public	60 000,00	0,00
164 Mise aux normes des chaufferies	7 000,00	0,00
167 Réhabilitation du Gymnase 1	13 800,00	21 000,00
168 Extension du cimetière	97 700,00	20 000,00
170 Arrosage automatique complexe sportif	7 500,00	0,00
174 Acquisition de jeux d'enfants	15 000,00	0,00
177 Installation de la vidéo surveillance	13 000,00	0,00
191 Signalisation de la voirie - Numérotation	25 000,00	0,00
192 Acquisition tènements immobiliers	416 000,00	0,00
193 Signalétique des bâtiments communaux	6 000,00	0,00
194 Aménagement du bâtiment du cercle	20 000,00	0,00
195 Aménagement d'un parc paysager	20 000,00	0,00
200 Equipement des Services Techniques	34 000,00	0,00
224 Programme de voirie 2016	183 500,00	0,00
300 Equipement des Services Administratifs	8 000,00	0,00
400 Equipements sportifs	15 400,00	0,00
450 Equipement Ecole La Communale	8 200,00	0,00
500 Equipement Ecole de Malmont	4 100,00	0,00
550 Equipement Restaurant scolaire	32 000,00	0,00
650 Equipement service animation	2 500,00	0,00

- Investissement recettes

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2016		
	Budget voté	Réalisé	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total Budget primitif
021 Virement de la section de fonctionnement	705 000,00	0,00	0,00	632 000,00	632 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 000,00	154 136,41	0,00	170 000,00	170 000,00
041 Opérations patrimoniales	26 100,00	25 449,69	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 021 088,74	1 026 137,12	0,00	925 000,00	925 000,00
13 Subventions d'investissement	176 511,26	155 261,26	20 000,00	21 000,00	41 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	80 000,00	150 000,00	450 000,00	600 000,00
23 Immobilisations en cours	300,00	259,44	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>2 305 000,00</b>	<b>1 441 243,92</b>	<b>170 000,00</b>	<b>2 228 000,00</b>	<b>2 398 000,00</b>



- Vote du budget primitif

Après avoir remercié Madame SOUBEYRAN pour sa présentation très claire du budget et se dire soulager que la période de préparation budgétaire qui demande beaucoup de travail aux commissions et aux services soit terminée, M. le Maire soumet le budget primitif 2016 au vote du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

- Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2015 des taxes directes locales, soit pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 13.09 %
- Foncier bâti 17.50 %
- Foncier non bâti 84.11 %

Il précise que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation 13.09 %

Taxe foncière (bâti) 17.50 %

Taxe foncière (non bâti) 84.11 %

et **CHARGE** M. Le Maire de transmettre cette délibération en Sous-Préfecture d'Yssingeaux avec l'état N° 1259 signé.

- **Vote prêt de 450 000 €**

M. le Maire présente les propositions remises par les établissements bancaires sollicités pour un emprunt de 450 000 € sur une durée de 15 ou 20 ans. Après étude des propositions, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la solution de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin pour souscrire un prêt à taux fixe de 1,88 % pour un coût de 64 507,50 € d'intérêts pour la collectivité.

- **Vote participation à l'OGEC pour l'année 2016**

Monsieur le Maire rappelle que suite au contrat entre Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire et Monsieur Le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique, agissant en qualité de mandataire de l'Ecole Privée Don Bosco, il est prévu que la commune de Saint-Just-Malmont assure la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves de l'école privée Don Bosco des classes primaires et maternelles de cet établissement.

M. le Maire précise que 163 élèves sont scolarisés en 2016 à l'Ecole Privée « Don Bosco ».

Après lecture de l'état des dépenses de fonctionnement de l'école publique « La Communale » de Saint Just-Malmont pour l'année 2015, il ressort que le coût d'un élève est de 511,73 € soit 160 170,88 €/313.

M. le Maire propose de fixer à la somme de 83 293 € l'aide apportée par la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Don Bosco sous contrat d'association, soit 511 € par élève pour 163 élèves, que cette participation soit versée en 3 fois aux échéances du 20 juillet, 20 septembre et 31 décembre 2016 et de signer avec Madame la Présidente de l'OGEC la convention fixant la participation communale pour l'année 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions formulées par M. le Maire.

- **Vote subvention à l'OGEC pour les activités extra-scolaires 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité alloue aux écoles publiques de la commune une subvention de 8,80 € par élève afin de participer aux activités extra-scolaires qui sont organisées à l'école et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du CATE (Contrat Aménagement du Temps de l'Enfant).

Ainsi, M. le Maire propose d'allouer une aide de 1 434,40 € (163 élèves x 8,80 €) à l'OGEC de Saint-Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires qui sont organisées par l'école privée Don Bosco pour l'année 2016 et précise que cette subvention sera mandatée sur l'article 6574 du budget communal 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions formulées par M. le Maire.

- **Budget service assainissement 2016**

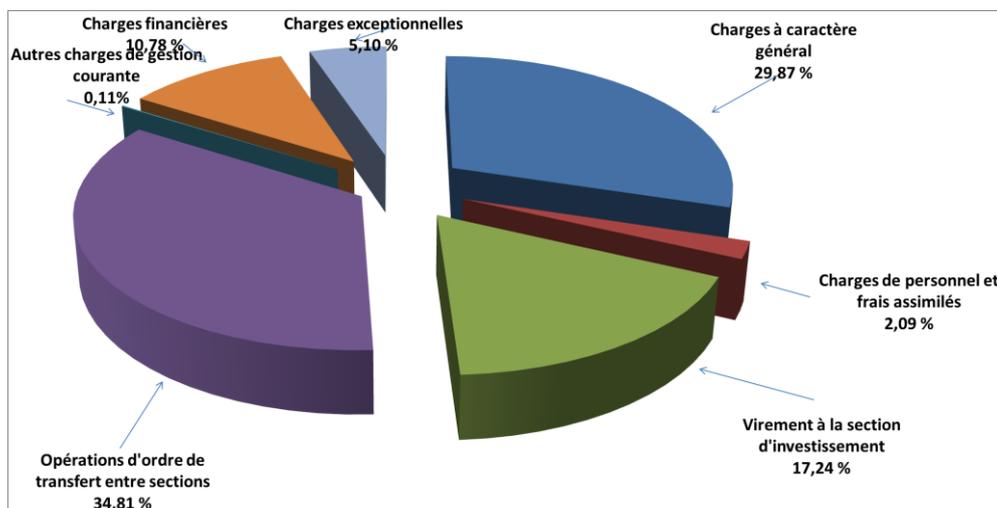
Comme annoncé précédemment, M. le Maire rappelle que les budgets étant liés, la baisse de la contribution des eaux pluviales va enlever 30 000 € de recettes. Un dépassement de créance de 22 000 € suite à une décision de justice va également être inscrit au budget primitif. M. le Maire rajoute que du fait du non recours à l'emprunt depuis de nombreuses années pour ce budget, les charges financières diminuent de 19 000 €. Malgré des prévisions plus rigoureuses en terme de recettes, le virement à la section d'investissement s'élèvera tout de même à hauteur de 74 300 €. Les réserves conséquentes vont permettre l'acquisition de matériel en

investissement. Achat d'un tracto-pelle pour l'entretien des réseaux d'assainissement, acquisition d'une saleuse déjà effectuée. Les réserves disponibles devraient également permettre de conduire un programme ambitieux en 2017 et 2018 avec la mise en séparatif de la rue du Stade puis du lotissement Côte-Vieille. Enfin, M. le Maire souligne que le capital d'emprunt à rembourser passe de 193 180 € à 120 000 € démontrant ainsi que la collectivité bénéficie de marges de manœuvre pour réaliser ces importants programmes.

Mme SOUBEYRAN assure la présentation du budget primitif 2016 du service assainissement de la même manière synthétique que pour le budget communal.

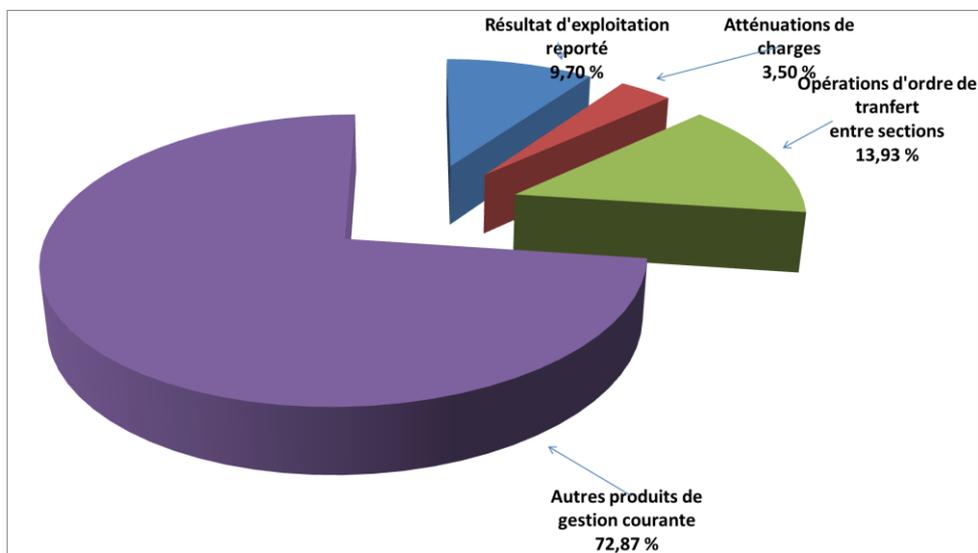
● **Fonctionnement dépenses**

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2016
	Budget voté	Réalisé	Budget primitif
011 Charges à caractère général	127 300,00	125 493,50	128 700,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	19 100,00	18 760,44	9 000,00
023 Virement à la section d'investissement	88 600,00	0,00	74 300,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 800,00	145 496,85	150 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00	0,20	500,00
66 Charges financières	67 500,00	65 783,83	46 500,00
67 Charges exceptionnelles	3 200,00	1 738,00	22 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>452 000,00</b>	<b>357 272,82</b>	<b>431 000,00</b>



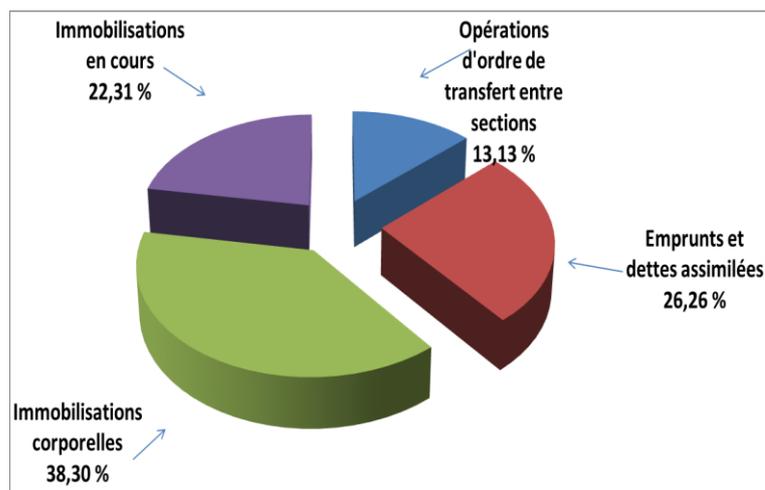
● **Fonctionnement recettes**

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2016
	Budget voté	Réalisé	Budget primitif
002 Résultat d'exploitation reporté	25 152,63	0,00	41 828,58
013 Atténuations de charges	15 100,00	14 701,56	15 100,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 200,00	57 183,96	60 000,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	354 447,37	357 063,25	314 071,42
75 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTE</b>	<b>452 000,00</b>	<b>428 948,77</b>	<b>431 000,00</b>



- Investissement dépenses

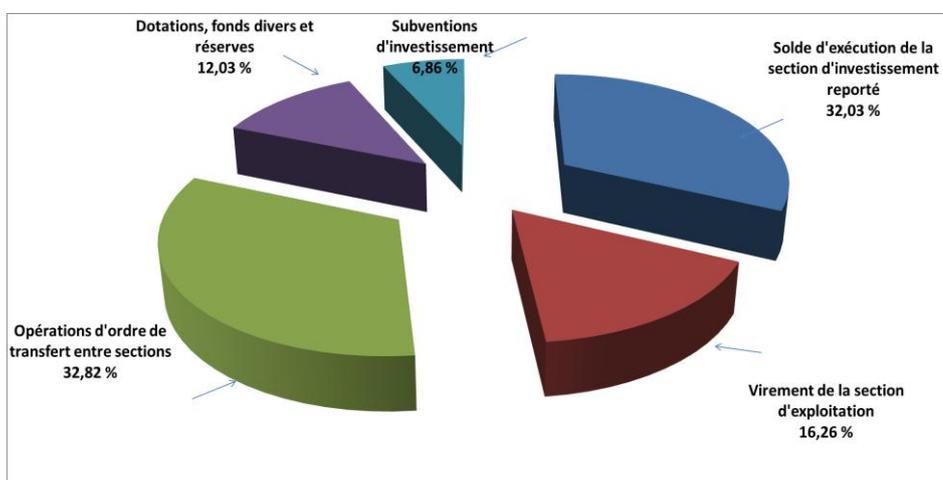
	EXERCICE 2015		EXERCICE 2016		
	Budget voté	Réalisé	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total Budget primitif
040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections	57 200,00	57 183,96	0,00	60 000,00	60 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	200 700,00	193 180,57	0,00	120 000,00	120 000,00
21 Immobilisations corporelles	107 000,00	0,00	97 000,00	78 000,00	175 000,00
23 Immobilisations en cours	151 600,00	0,00	20 000,00	82 000,00	102 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSE</b>	<b>516 500,00</b>	<b>250 364,53</b>	<b>117 000,00</b>	<b>340 000,00</b>	<b>457 000,00</b>



BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 PAR OPERATION		
Libellé	Dépenses	Recettes
103 Station Epuration de Roche Moulin	20000,00	0,00
113 Réserve	82000,00	1262,61
114 Mise à niveau des stations	90000,00	30102,40
115 Equipement Service Assainissement	68000,00	0,00
116 Programme d'Assainissement 2016	15000,00	0,00
117 STEP de Malmont	2000,00	0,00

- Investissement recettes

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2016		
	Budget voté	Réalisé	Crédits de report	Nouveaux crédits	Total Budget primitif
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 527,21	0,00	0,00	146 334,99	146 334,99
021 Virement de la section d'exploitation	88 600,00	0,00	0,00	74 300,00	74 300,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 800,00	145 496,85	0,00	150 000,00	150 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	100 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
13 Subventions d'investissement	30 895,79	0,00	30 102,40	1 262,61	31 365,01
16 Emprunts et dettes assimilées	102 677,00	102 675,46	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTE</b>	<b>516 500,00</b>	<b>348 172,31</b>	<b>30 102,40</b>	<b>426 897,60</b>	<b>457 000,00</b>



- Vote du budget primitif

M. le Maire soumet le budget primitif 2016 du service assainissement au vote du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

- Budget lotissement communal 2016

M. le Maire informe qu'il a été constaté, en 2015, 151 000 € de vente de parcelles et que quatre lots sont encore en attente d'acquéreur. Le montant des budgets de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 1 293 654 €. M. le Maire informe qu'à la fin de l'opération, même si les quatre derniers lots sont vendus, le budget ne sera pas équilibré et l'opération sera donc déficitaire pour la collectivité.

- Vote du budget primitif

M. le Maire soumet le budget primitif 2016 du service lotissement au vote du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

- Budget vente de caveaux 2016

M. le Maire explique que ce budget s'équilibrera au terme de l'opération. Le coût de fourniture et d'installation de caveaux au nouveau cimetière correspond exactement au prix de vente de ces caveaux aux familles, soit 29 340 €.

- **Vote du budget primitif**

M. le Maire soumet le budget primitif 2016 du service vente de caveaux au vote du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

#### **4 – PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Loire-Semène a l'obligation d'adresser un rapport retraçant son activité de l'année précédente à toutes les communes membres qui doivent le présenter avant le 30 septembre en Conseil Municipal. Chaque conseiller ayant reçu par mail l'exemplaire complet et original comprenant 162 pages, c'est une synthèse qui en est présentée lors de la réunion. L'original est également tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie.

M. GIRODET, également président de la Communauté de Communes Loire-Semène, présente l'exposé de cette synthèse reprenant les faits marquants et l'activité 2015 de l'Intercommunalité par commissions. Il en ressort que la population ne cesse de croître sur le territoire atteignant 20 621 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le budget de fonctionnement est de 9 049 054 € en dépenses et 9 846 000 € en recettes, celui d'investissement est de 1 427 865 € en dépenses et 1 602 405 € en recettes. Ces résultats excédentaires pour l'exercice 2015 sont encourageants. Après cela, M. GIRODET évoque à l'aide de quelques exemples, les comptes rendus d'activités de chaque commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Loire Semène par M. GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène.

#### **5 – CONSULTATION CDG43 CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Monsieur le Maire informe de la nécessité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques. Cette mission à caractère facultatif du centre de gestion fera l'objet d'une rémunération qui sera précisée par convention spécifique signée lors de l'adhésion au contrat.

Il est précisé que les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité, temps partiel thérapeutique.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : Durée du contrat 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et régime du contrat en capitalisation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **CHARGE** le Centre De Gestion 43 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

#### **6 – AVENANT N°2 AU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que ce nouvel avenant est proposé dans le but de lutter contre le gaspillage de repas puisqu'il est encore constaté des écarts conséquents entre le nombre d'enfants inscrits et le nombre d'enfants réellement présents au restaurant scolaire.

Dans le cas des familles travaillant en postes, ayant des horaires de travail changeant ou exerçant des missions d'intérim, les modifications de dernière minute sont tolérées, tout comme si l'enfant est malade.

Pour tous les autres cas non justifiés, la pénalité financière infligée à la famille d'1,50 € supplémentaire jusqu'à présent s'élèvera désormais au prix de revient du repas, soit 6,80 € en 2016 pour les enfants de Saint-Just tout comme ceux de l'extérieur.

M. le Maire rajoute que pour pérenniser ce service de qualité à un prix le plus juste et équitable pour tous, les règles ont besoin d'être respectées, ce que certaines familles ont tendance à oublier.

Madame Pauline JOUSSERAND-TOURON regrette le comportement de certaines familles qui ne respectent pas les règles mais ajoute que dans la société actuelle, il n'y a pas que des gens malhonnêtes. Pris par le quotidien, le travail, les oublis ou les impératifs peuvent arriver. D'autre part, elle précise que conformément à la loi, lorsqu'un service de cantine est mis en place dans une commune, c'est un droit pour tous les enfants scolarisés sans discrimination. C'est pour cela qu'elle juge la nouvelle tarification de pénalité à 6,80 € injuste par principe d'égalité.

Suite à ces explications, Mme JOUSSERAND-TOURON évoque une piste d'étude pour responsabiliser les familles sur le service proposé, le travail fait par les élus de la commission, le service gérant le restaurant scolaire et le personnel de cuisine et d'encadrement à travers la mise en place d'un système de permis à points pour les familles. Elle souligne également que la lutte contre le gaspillage par la sensibilisation des enfants lors des repas tout comme le respect des inscriptions des familles est un point positif de cet avenant. Consciente qu'il est nécessaire de conserver un service de qualité à un prix raisonnable, elle ne votera pas pour la mise en place de ce nouvel avenant et s'abstiendra.

M. le Maire dit admettre et comprendre les désaccords sur ce genre de sujet. Cependant, il n'accepte pas que l'on parle de discrimination car jusqu'à présent, le tarif le plus bas a toujours été appliqué pour tous et tous les enfants sont accueillis au restaurant scolaire. Il rappelle également le tarif très social proposé pour le prix du repas et l'engagement de la municipalité qui assume un déficit annuel proche de 90 000 € sur ce service.

Mme Christine BONNEFOY, adjointe aux affaires scolaires, précise qu'avant de prendre cette décision, beaucoup d'actions ont été mises en place depuis le mois de septembre : informations aux familles, alertes lors des conseils d'école, demande de justifications d'absence ou de présence de dernière minute aux familles, ...

M. Patrice FRANÇON explique qu'à l'heure où encore beaucoup de gens meurent de faim dans le monde, chaque repas gaspillé est un repas de trop. Responsabiliser les parents sur les modalités et délais d'inscriptions est indispensable. Il cite l'exemple d'appels reçus en mairie le samedi en fin de matinée alors que le secrétariat ferme à 11h30 et que les inscriptions sont à rendre pour le vendredi matin. Malgré la mise en place d'un système souple offrant toutes les modalités d'inscription par papier, téléphone ou mail, des parents s'aperçoivent encore qu'ils ont des enfants au dernier moment.

M. le Maire laisse ensuite la parole à M. Emmanuel SAHUC, agent responsable du service de Restauration Scolaire, qui revient sur l'organisation du service et les différentes modalités d'inscription offertes aux familles pour répondre au mieux aux besoins de chacun. Il précise notamment qu'un regard particulier est porté aux quelques familles identifiées ayant des emplois précaires, des horaires atypiques et des jours et horaires de travail souvent changeant en fonction des missions proposées. Ces familles-là jouent le jeu et sont d'ailleurs souvent les plus gênées pour demander des modifications de dernière minute contrairement à certains qui par exemple au retour de vacances pensent au dernier moment le lundi matin à 8h30 à signaler la présence ou l'absence de leur enfant au restaurant scolaire.

M. le Maire conclut en disant que les choses se sont bien améliorées depuis la mise en place de la nouvelle organisation et tarification au restaurant scolaire.

M. Bruno SAMUEL précise aussi que connaître à l'avance le nombre d'enfants présents à la cantine permet d'anticiper et de prévoir au mieux le personnel d'encadrement à mettre en place pour chaque service.

Après ce débat, le Conseil Municipal approuve à la majorité, moins une abstention, l'avenant n° 2 au règlement intérieur du Restaurant Scolaire Municipal.

## 7 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

### ➤ Travaux

Monsieur Jacques ROUCHON informe que les travaux d'aménagement du jardin public ont débuté, tout comme les travaux d'espaces verts après l'enlèvement des barrières à neige. Les piles et le portail d'accès au G1 ont été restaurés. ERDF va enfouir les réseaux à La Roche, Le Bouchet, La Cotête et La Massardière.

### ➤ Animation / Culture

Madame Odile PRADIER fait remarquer qu'une nouvelle exposition a été installée salle du Conseil avec des peintures de plusieurs sites du territoire. Elle dit ensuite sa déception suite au concert de jazz du 9 mars qui n'a réuni que 50 spectateurs dont 7 de la commission animation/culture. Les 8 jardins ouvriers ont été attribués par tirage au sort aux personnes qui en avaient fait la demande. Une conférence a été organisée mercredi 6 avril sur les dangers des écrans divers pour protéger les enfants. Une nouvelle conférence avec un plus large public sera proposée. Lundi 4 avril, le repas des séniors a réuni plus de 200 personnes, les retours ont été très positifs. Enfin, rendez-vous est donné pour la foire annuelle du 16 avril.

### ➤ Vie sportive et association

Monsieur Philippe DUTEL informe que le mois d'avril est riche en évènements. Le 16 avril, soirée du basket, le 17 avril, rallye SPAA, le 29 avril, cross départemental des écoles privées regroupant 1 300 élèves, 30 avril, nettoyage de printemps sur les communes de Saint-Didier-en-Velay, Saint-Victor-Malescours, Saint-Romain-Lachalm et Saint-Just-Malmont pour lequel toutes les associations ont été sollicités. Enfin, M. DUTEL souligne qu'une triplette de l'association de pétanque est devenue championne de Haute-Loire et représentera la commune aux championnats de France.

### ➤ Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire

Madame Christine BONNEFOY informe que le rendez-vous annuel avec la société Elios et Madame VERCEY est fixé au vendredi 8 avril pour faire le bilan d'exploitation de l'année 2015 au restaurant scolaire. En vue de la rentrée 2016-2017, les inscriptions pour la cantine se feront du 13 au 28 juin à Saint-Just, les 30 juin et 1<sup>er</sup> Juillet à Malmont. Vendredi 8 avril se déroule le bal des enfants de l'école La Communale. Les élèves des écoles vont participer aux animations proposées en amont de la Fête du Lait organisée à Marllhes en septembre 2016.

### ➤ Communication

Madame Dominique COLOMB précise que la mise en page de la future Trame est en cours pour une distribution prévue à partir du 25 mai. Quatre devis ont été établis pour la signalétique des bâtiments communaux, l'entreprise Création du Lignon a été retenue. La page de la commune sur le guide pratique de la Haute-Loire a été réactualisée pour une édition à 40 000 exemplaires.

### ➤ Personnel communal

Monsieur Patrice FRANÇON informe que la prochaine commission du personnel se réunira le 26 avril. La Commission Administrative Paritaire du 10 mars 2015 a validé toutes les demandes d'avancement de grade et d'échelon des agents de la collectivité concernés.

### ➤ Syndicats

M. FRANÇON informe qu'en tant que délégué au Syndicat des Eaux de la Semène, il a toujours eu à cœur de défendre la deuxième ressource en eau pour la commune avec comme le SES l'a bien préparé un bon budget pour la réhabilitation de la station de Lerbret qui devrait débiter d'ici le mois de septembre 2016. Il veut ainsi rassurer les administrés suite aux pétitions qui ont circulées émanant du collectif *J'aime l'eau du Robinet*. Aujourd'hui, l'eau est traitée avec des sulfates d'aluminium et demain ce sera avec du chlorure ferrique. Si ce n'est pas le traitement le plus adapté à notre eau, c'est le choix qui a été fait pour la station. M. FRANÇON indique que l'aluminium a été montré du doigt suite à un incident dans la région de Saint-Chamond. L'objectif est donc de bénéficier d'une station la plus fiable possible, automatisée, avec une régulation la meilleure possible pour offrir une eau du robinet sans trace d'aluminium ou de soude et constamment surveillée par l'agence régionale de santé.

➤ Urbanisme

Monsieur Daniel TONSON annonce que le PLU est à disposition du public au secrétariat de mairie pour consultation et remarques jusqu'à fin avril. Le PLU est en conformité avec le SCOT, ne reste que l'avis de l'administration avant passage à la phase d'enquête publique.

➤ Vidéoprotection

Monsieur le Maire annonce que deux individus ont été interpellés suite à cambriolage sur la zone d'activité de la Fond du Loup et identifiés grâce à la vidéo. Récemment, trois auteurs de tags faits sur deux devantures de commerces et du mobilier urbain ont été confondus par la gendarmerie grâce aux caméras. Ces exemples démontrent l'efficacité du système et la nécessité de l'étendre d'année en année sur la commune. Les images sont traitées de manière très rigoureuse et par des personnes habilitées.

➤ Communauté de Communes Loire-Semène

Monsieur GIRODET précise que le budget voté à la CCLS met en avant les efforts partagés pour faire face à la situation délicate de la collectivité. Parmi les mesures prises, la participation des familles va être augmentée pour arriver au même niveau que les autres collectivités et les TAP vont devenir payants à hauteur de 36 € par an et par enfant. Pour mémoire, les TAP représentent 350 000 € de dépenses pour seulement 130 000 € de recettes et il a été constaté également un manque de respect d'engagement des familles pour les inscriptions des enfants. M. GIRODET informe également qu'il a proposé une baisse des indemnités des élus à hauteur de 10%.

➤ Hôpital de Firminy

Monsieur le Maire informe avoir participé le matin même à une réunion à l'Hôpital de Firminy à l'invitation du Maire Marc Petit pour la défense du service des Urgences. Aujourd'hui, 5,6 ETP de médecins urgentistes pourraient rejoindre l'hôpital dès le mois de mai, mais l'ARS ne met pas les financements en face en se reposant sur la CHU de Saint-Etienne. Le bassin de l'hôpital de Firminy concerne 140 000 personnes et les urgences représentent 30 000 interventions par an. Les élus vont donc poursuivre leur mobilisation quitte à se rendre au Ministère de la Santé pour défendre le dossier.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h55.

Les extraits des délibérations peuvent être consultés en Mairie de SAINT-JUST-MALMONT aux heures d'ouverture du secrétariat.

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Carole GRAIL</b>	
<b>Odile PRADIER</b>		<b>André MOLLE</b>	
<b>Jacques ROUCHON</b>		<b>Arlette VIOZAT</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Thierry DESOLME</b>	
<b>Daniel TONSON</b>		<b>Stéphanie DEFOUR</b>	
<b>Dominique COLOMB</b>		<b>Jean-Jacques SAMUEL</b>	
<b>Patrice FRANÇON</b>		<b>Jérôme PICHOT</b>	
<b>Philippe DUTEL</b>		<b>Pauline JOUSSERAND-TOURON</b>	
<b>M.-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>Joël AUROUZE</b>	
<b>Marguerite FOULTIER</b>		<b>Dominique ASTIER-COURBON</b>	
<b>Maryline MOUNIER</b>		<b>Bernard ROUCHON</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Camille FANGET</b>	
<b>Chrystelle GASSMANN</b>		<b>Louis BESSON</b>	
<b>Jean FOURNEL</b>			